



Inscription saison 2024-2025

1. Fiche d'inscription (Pour les mineurs, compléter l'autorisation parentale)

Prénom / Nom

N° licence (si vous avez été licencié)

Adresse

CP / Ville Portable

Profession Fixe

Courriel

Né(e) le Niveau actuel : Nbr plongées mer

Personne à prévenir (Nom / Téléphone) :

Allergie(s) connue(s) (Exemple : Aspirine, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, si automédication le signaler) :

2. Certificat médical **Fournir une copie et conserver l'original**

Obligatoirement rédigé sur le formulaire fédéral ci-joint (CACI)

3. Règlement de la cotisation, licence et assurance complémentaire incluse

La FFESSM propose une assurance complémentaire individuelle facultative (incluse dans les tarifs ci-dessous). Si vous ne souhaitez pas y souscrire, nous vous invitons à demander une attestation à votre assureur pour la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre. (Prise en Charge Hyperbare)

Formation souhaitée pour la saison (cocher la ou les cases de votre choix)

Plongée N1 N2 N3 Autre : (N2 & plus via CODEP81/ ou club partenaire)

Pour le passage N2 et supérieur une cotisation supplémentaire pourra être demandé par le CODEP ou club partenaire, les cartes de niveaux sont facturées 16€ par la FFESSM et seront à régler par la suite.

Carte Mariottes plongée : information des fosses et sorties, accès piscine et palmage.

Licence, assurance et cotisation			Options		
Adulte (16 ans et +)	Jeune (12 à 15 ans)	Carte Mariottes plongée	Adhérent supplémentaire, membre du même foyer	Fourniture pochette et carnet (Ex :Première inscription)	Autres options d'assurance
180 €	165 €	90 €	-10 €	10 €	Nous consulter
MONTANT TOTAL			Réservé au club <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> ANCV Connect		

Autres souhaits ou remarques :

.....
L'enregistrement de votre adresse électronique et son utilisation nécessitent votre accord.

- Je souhaite être inscrit(e) sur la liste de diffusion
 J'autorise la diffusion de mon image.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club ainsi que du code du sport relatif à la pratique de la plongée sous-marine et de la note d'information sur les assurances (*L'ensemble des documents ci-après*) et m'engage à les respecter.

Fait à le Signature

AUTORISATIONS ET RÈGLEMENT

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ responsable légal (père, mère, tuteur*), autorise le mineur _____ à pratiquer la plongée subaquatique, ainsi que les activités annexes dans le cadre des activités de l'association en toute connaissance des risques encourus. De plus, j'accepte que les responsables de l'association, ou ses moniteurs, en mon nom, autorisent une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Je m'engage à être présent ou représenté légalement sur les lieux pendant la pratique de l'activité organisée par le club. Je m'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie du bassin et à le conduire au vestiaire dans le respect des règles mises en place. La responsabilité des encadrants s'arrête à la sortie du bassin.

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature** _____

* rayer les mentions inutiles / ** faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Autorisation de prise en charge médicalisée

Je soussigné(e) _____ confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

J'accepte que les responsables de l'association, ou ses moniteurs, en mon nom, autorisent une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature* _____

* faire précéder de la mention « lu et approuvé »

RÈGLEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

- Pour des raisons de sécurité les portes d'entrée de la piscine sont fermées pendant l'entraînement : merci de respecter les horaires prévus
- Se changer dans un vestiaire : il est interdit de se changer autour des bassins intérieur et extérieur
- Se doucher avant d'accéder au bassin
- Porter un bonnet de bain
- Avoir son équipement de base : palmes, masque, tuba, sweat de bain (top/souris)
- Se doucher après l'activité
- Pour le rangement, la désinfection, le rinçage, le transport du matériel, la participation de chacun est la bienvenue
- Respecter les locaux et le matériel de la piscine et du club :

Les équipements de plongée coûtent chers. L'équipement prêté par le club (bloc, stab, détendeur) coûte environ 1000,00€

- Les parents doivent rester sur les lieux pendant l'activité et prendre en charge leur enfant après l'activité dès la sortie du bassin (dès l'accompagnement vers les vestiaires)

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature* _____

* faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Horaires des cours (quand les équipements sont disponibles):

Hiver : Vendredi de 19h30 à 21h30 et le samedi de 14h à 16h

Été : Mercredi et vendredi de 19h30 à 21h30

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :
Date :

Signature et cachet :